



Observatoire
du Crédit et
de l'Endettement



**ÉCONOMISER,
C'EST POSSIBLE**

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3-4
Le logement	5-7
L'énergie	8
L'eau	9
Le chauffage	9-10
L'électricité	11-12
Les télécommunications	12
La mobilité	13-15
Les assurances	15-16
L'alimentation et les courses ménagères	17-18
L'habillement et les chaussures	19
Les soins de santé	20-21
Les frais bancaires	21
Les loisirs	22
Pour aller plus loin... ..	23

Cette publication est l'oeuvre et la propriété de l'ASBL Observatoire du Crédit et de l'Endettement.
Date de mise à jour : Juin 2025.
Aucune partie de cette publication ne peut être dupliquée ou publiée au moyen d'impression, photocopie ou de quelque autre manière que ce soit sans autorisation écrite préalable de l'éditeur.



INTRODUCTION

Pourquoi faire des économies ?

Faire des économies permet de mettre "de l'argent de côté" afin de pouvoir réaliser une épargne ou de mettre en place de nouveaux projets (acheter une maison, une voiture...).

4 bonnes raisons d'économiser !

- 1. Payer des dépenses imprévues** (pour remplacer ou réparer un électroménager, réparer votre véhicule accidenté...).
- 2. Réaliser un projet, faire un achat important ou simplement se faire plaisir** (acheter une trottinette électrique, réserver des vacances, faire un achat "coup de cœur"...).
- 3. Anticiper vos besoins** (épargner tous les mois une petite somme pour remplir la cuve à mazout en hiver...).
- 4. Garantir la tranquillité d'esprit et la sécurité financière de votre famille** (épargner pour financer les études futures de vos enfants ou anticiper votre retraite...).

Comment faire des économies ?

- 1. Faire votre budget.** À l'aide d'une grille budgétaire (disponible et téléchargeable dans la boîte à outils de notre site internet), faire un inventaire de tous vos postes (retrées et dépenses).
- 2. Définir vos objectifs d'épargne.** Attention, ils doivent être réalistes et prendre en compte votre disponible mensuel (épargner mensuellement 10€ représente 120€ annuellement, 1.200€ après 10 ans... plus des intérêts).
- 3. Déterminer votre rythme d'épargne** (toutes les semaines, tous les mois...) en fonction de vos rentrées et de vos dépenses. Pour évaluer et calculer votre épargne future, un "calculateur d'épargne" est disponible sur le site de Wikifin (programme d'éducation financière de la FSMA).

4. Fixer vos objectifs. Épargner est plus facile quand on sait pourquoi on le fait. Choisissez des objectifs précis et concrets (un voyage, un projet, se sentir plus en sécurité financièrement) et regardez régulièrement vos progrès. Chaque petite étape compte : se féliciter aide à rester motivé et à continuer.

Pour mettre de l'argent sur votre compte épargne :

- Faire un ordre permanent pour que le montant soit automatiquement versé,
- Mettre systématiquement de côté de l'argent lorsqu'il est disponible.

Une autre possibilité pour réaliser une épargne est d'augmenter vos revenus. Augmenter son temps de travail, exercer un flexi-job ou une activité complémentaire, participer à des groupes de consommateurs ou des brocantes, devenir client mystère...

Cette brochure rassemble de nombreux conseils pour réaliser des économies et permettre, même avec un faible budget, de créer une petite épargne qui pourrait grandir !

Ces conseils permettront de réaliser des économies sur les différents postes du budget comme le logement, l'énergie, les assurances, la mobilité, les soins de santé, les loisirs, les frais bancaires ou encore l'alimentation.



LE LOGEMENT

Le logement représente généralement un poste très important dans le budget. Voici quelques astuces pour économiser sur ce poste que l'on soit propriétaire ou locataire.

Pour les locataires

Pour qui ?	Plus d'informations
Comparer les loyers et évaluer si le loyer de son logement est élevé, dans la moyenne ou plus bas par rapport à « ses voisins ».	Locataires d'un logement (hors logement social). ● Sur le site du Centre d'études en habitat durable de Wallonie. ● En consultant des sites de mise en location ou de petites annonces (Immoweb, Immovlan, Zimmo...).
Demander une Allocation de Déménagement et de Loyer (ADEL).	Personnes quittant un logement considéré comme : ● insalubre ● surpeuplé ● inhabitable ● inadapté à son handicap ou à celui d'un membre du ménage. Personnes quittant une situation de sans-abrisme pour un logement salubre et adapté. Sur le site officiel du logement en Wallonie > Aides > Les allocations de déménagement et de loyer.
Faire une demande de logement social.	Personnes à revenus modestes ou précaires. Sur le site de la Société wallonne du Logement.

Pour les futurs propriétaires

Pour qui ?	Plus d'informations
Comparer les offres de crédit hypothécaire.	Toute personne souhaitant contracter un crédit hypothécaire. ● Sur le site de différents comparateurs de prêts hypothécaires tels que Test-Achats, Guide-Epargne.be... ● S'adresser à différentes institutions bancaires.
Penser au crédit social.	Personnes à revenus modestes. ● Sur le site de la Société Wallonne du Crédit Social. ● Sur le site du Fonds du Logement de Wallonie.



Pour les propriétaires

	C'est quoi ?	Pour qui ?	Plus d'informations
Assurance contre la perte de revenus.	Assurance qui permet le remboursement d'une partie du prêt hypothécaire en cas de perte d'emploi (perte totale et involontaire) ou en cas d'incapacité totale de travail.	Toute personne qui contracte un crédit hypothécaire.	Sur le site officiel du logement en Wallonie > Aides > L'assurance gratuite contre la perte de revenus.
Réduction du précompte immobilier.	Réduction accordée sur le paiement du précompte immobilier (cadastre).	• Propriétaires d'une habitation dite modeste. • Personnes ayant une charge de famille. • Personnes souffrant d'un handicap. • Invalides de guerre.	Sur le site du Service Public de Wallonie > Vos démarches administratives > Demander une réduction du précompte immobilier.
Chèque Habitat de la Wallonie.	Avantage fiscal prenant la forme d'une réduction d'impôt accordée à certaines conditions.	Propriétaires d'un logement en Wallonie.	Sur le site officiel du logement en Wallonie > Aide > Le Chèque Habitat.
Rachat de son crédit hypothécaire.	Racheter le crédit hypothécaire afin de pouvoir bénéficier d'un taux d'intérêt inférieur.	Propriétaires d'un logement en Belgique.	• Sur le site de différents comparateurs de prêts hypothécaires tels que Test-Achats, Guide-Epargne.be... • S'adresser à différentes institutions bancaires.

Envie de rénover son habitation ou de faire des travaux ?

	C'est quoi ?	Pour qui ?	Plus d'informations
Avantage fiscal.	Réduction d'impôt.	Propriétaires qui réalisent des travaux d'isolation de leur toit.	Sur le site du SPF Finances > Avantages fiscaux > Isolation du toit.
Primes « habitation ».	Primes visant à améliorer le confort, limiter les impacts environnementaux et réduire la dépendance énergétique en Wallonie.	Propriétaires d'un logement en Wallonie.	Sur le site officiel du Logement en Wallonie > Aides > Les primes d'habitation.
MEBAR II.	Subvention accordée pour la réalisation de travaux permettant d'utiliser plus rationnellement l'énergie (remplacement de châssis ou de portes extérieures, travaux d'isolation, l'installation d'un poêle, le gainage d'une cheminée, le placement d'une chaudière ou d'un chauffe-eau...).	Propriétaires ou locataires à revenus modestes.	• Via le CPAS de sa commune. • Sur le site énergie du Service public de Wallonie > Particuliers > Aides et primes > Prime Mebar.

Attention : Avant de procéder au rachat de son crédit hypothécaire, il est important de comparer tous les frais liés au refinancement : l'indemnité de emploi, les frais de mainlevée, les frais de dossiers, les frais d'expertise, les droits d'enregistrement, les frais d'une hypothèque et les frais liés à l'assurance solde restant dû.

L'ÉNERGIE

- **Faire des achats groupés** organisés par exemple par Wikipower ou Test-Achats.
- **Comparer les différents fournisseurs d'énergie** à l'aide des comparateurs disponibles sur le site de la CWAPE, comparateur.be...

Comment utiliser les comparateurs ?

1. Encoder votre consommation annuelle et préciser s'il s'agit de l'électricité et/ou du gaz.
2. Lancer la demande de comparaison.
3. Comparer les fournisseurs selon plusieurs données : le prix, le type de contrat et la durée de celui-ci et l'éventuel caractère « vert » de l'énergie fournie.

Attention à être bien attentif aux conditions supplémentaires que peuvent imposer certains fournisseurs, comme par exemple l'envoi de factures et/ou le service clientèle uniquement par mail.



L'EAU

Du point de vue de l'installation

- Utiliser des réducteurs de débit ou des mitigeurs thermostatiques pour réguler la température de l'eau.
- Installer un pommeau de douche économique afin de réduire le débit et diminuer votre consommation d'eau de 40 à 50 %.
- Faire la chasse aux fuites. Comparer l'index du compteur au coucher et au lever (sans utilisation d'eau entre les deux). Si l'index a changé, c'est qu'il y a une fuite.
- Équiper les toilettes **d'une chasse d'eau à double commande** pour réduire de moitié la quantité d'eau consommée.

Au quotidien

- Privilégier les douches aux bains pour économiser de 50 à 100 € par an.
- Réduire le temps des douches grâce à un minuteur. Par exemple : si une famille de 4 personnes prend 1 douche par jour et réduit de 2 minutes le temps qu'elle y passe, l'économie sera d'environ 15.000 litres/an.

D'autres conseils sont disponibles sur le site de la SWDE > Ma consommation > 7 gestes pour réduire votre consommation.

LE CHAUFFAGE

- **Réduire votre thermostat de 1°C** permet de réduire votre consommation de chauffage de 7 %.
- **Chauffer les pièces de votre maison de manière optimale.** Les températures généralement recommandées sont :
 - **23°C** dans la salle de bain (lorsqu'elle est occupée),
 - **19-20°C** dans les pièces à vivre (le salon, la salle à manger et le bureau),
 - **18°C** dans la cuisine,
 - **16 à 17°C** dans les chambres.
- **Programmer votre chauffage** pour économiser 5 à 8 % de combustible (régler votre thermostat sur 16°C une heure avant de vous coucher ou de partir travailler).



- **Ne pas couvrir vos appareils de chauffage** ni vos radiateurs pour ne pas gaspiller de l'énergie. Le contact empêche une bonne répartition de la chaleur dans la pièce.
- **Dépoussiérer vos radiateurs** pour un meilleur rendement.
- **Faire l'entretien annuel** de votre installation. Une chaudière mal entretenue peut consommer 10 % d'énergie supplémentaire.
- **Aérer votre logement** afin d'évacuer l'humidité excédentaire et renouveler l'air de votre habitat. Une maison sèche nécessite moins d'énergie pour être chauffée.
- **Comparer** les prix du mazout et du pellet.

Vous trouverez d'autres conseils pour réduire votre facture de chauffage sur le site [ln4fuels](http://ln4fuels.com).



L'ÉLECTRICITÉ

Côté éclairage

- **Remplacer les ampoules** classiques par des ampoules économiques. Plus chères à l'achat, les ampoules économiques consomment 5 à 6 fois moins et ont une durée de vie jusqu'à 12 fois plus longue.
- **Éteindre les lumières** avant de quitter une pièce et profiter au maximum de la lumière naturelle.
- **Nettoyer les ampoules.** Enlever la poussière qui a tendance à absorber la lumière et rendre l'éclairage moins performant.

Côté appareils électriques

- **Placer un compteur bi-horaire.** Un compteur bi-horaire est un compteur d'électricité qui permet de calculer séparément les consommations en heures pleines et en heures creuses. Avec ce type de compteur, il est avantageux d'utiliser vos appareils électriques surtout durant les **heures creuses**, car l'électricité y coûte environ 40 % de moins.
- **Étendre votre linge** pour le faire sécher au lieu d'utiliser le séchoir électrique, qui est très énergivore.
- **Privilégier le programme « éco »** des électroménagers. Par exemple, la fonction cycle « éco » d'un lave-linge permet de réaliser une économie de 25 % d'électricité et 18 % d'eau.
- Vérifier la **classe énergétique de vos appareils électriques**. Les modèles les plus écologiques consomment moins d'énergie que les appareils plus anciens avec une classe énergétique plus élevée.
- **Débrancher tous vos appareils** (téléviseur, ordinateur, décodeur, chargeur de GSM, console de jeux...) au lieu de les laisser en **mode de veille**. Pour plus de facilité, relier vos appareils à des multiprises avec interrupteurs et les éteindre lorsque vos appareils ne sont pas utilisés.
- **Enlever vos chargeurs** de téléphone et de PC portable de la prise de courant lorsqu'ils ne sont pas en charge.



Côté cuisine

- **Couvrir vos casseroles** lorsqu'elles chauffent pour économiser 30 % d'énergie.
- **Laisser vos plats refroidir** à l'air libre avant de les ranger au frigo.
- **Couper vos plaques électriques** avant la fin de la cuisson des aliments. Elles restent chaudes encore un moment et permettent d'économiser de l'énergie.
- **Utiliser davantage le micro-ondes** que le four traditionnel qui est 10 fois plus gourmand en énergie.
- **Dégivrer votre frigo ou votre congélateur** dès que 3 cm de givre apparaissent. Cette couche de givre double la consommation d'énergie.

Vous retrouverez d'autres conseils pour réduire votre facture d'électricité sur le site [mes aides financières > logement > 6 astuces pour réduire votre facture d'électricité](#).



LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

- **Analyser votre consommation** et vérifier régulièrement qu'elle correspond bien au plan tarifaire.
- **Comparer régulièrement les tarifs des différents fournisseurs** (Test-Achats, Compareur.be, OserComparer.be...).
- **Se méfier des offres couplées** proposant des abonnements avec un achat de téléphone à prix réduit. Idéalement, le coût de l'abonnement doit correspondre à sa consommation actuelle. Ne pas oublier que ce type d'abonnement engage à rester chez le fournisseur pour une durée déterminée (en général 2 ans) et qu'il faudra rembourser une partie du téléphone en cas de résiliation anticipée.



LA MOBILITÉ

En transports en commun

- Vérifier si **l'employeur intervient financièrement dans le coût vos déplacements domicile-lieu de travail réalisés en transport en commun**.
- **Analyser et comparer** les cartes d'abonnement et billets classiques pour les voyages en bus, en métro, en tram et en train pour utiliser la solution la plus avantageuse financièrement.
- Se renseigner sur les **tickets combinés** des réseaux TEC et SNCB qui peuvent être moins chers que les tickets achetés séparément.

En bus

- S'informer sur les différents tarifs et avantages du réseau du TEC en fonction de votre âge ou de votre statut :
 - Chaque âge à ses avantages (de 0 à 11 ans, de 12 à 17 ans, de 18 à 24 ans et à 65 ans et +),
 - Les familles nombreuses,
 - Le statut BIM,
 - Les militaires,
 - Les anciens combattants,
 - Les mouvements de jeunesse,
 - Les abonnements,
 - Les tickets multivoyages
 - ...

Pour en savoir plus, consultez le site de la TEC.

En train

- **Comparer** les offres proposées par la SNCB (billets, pass/cartes et abonnements) et choisir la formule la plus avantageuse en fonction de son profil.
- Voyager avec un ticket de transport valable pour éviter des suppléments tels que l'application du tarif "à bord", une amende pour avoir voyagé sans

billet valable ou encore une amende administrative.

- Profiter des actions proposées régulièrement par la SNCB sur des billets aller-retour et les billets week-end.
- Se renseigner sur les tarifs en cas de déplacement avec son vélo ou un animal de compagnie.
- S'informer sur **les différents tarifs et avantages** du réseau SNCB en fonction de votre âge ou de votre statut.

Pour en savoir plus, consultez le site de la SNCB.

À vélo

- Louer un vélo, une trottinette électrique, à l'heure ou à la journée dans différentes villes de Wallonie (Liège, Mons et Namur) via les services de locations urbaines.
- Se renseigner sur une éventuelle indemnité de l'employeur pour les déplacements domicile-lieu de travail. Plus d'information sur le site du SPF Finances > Ma déclaration d'impôt > Revenus > Indemnités pour frais de déplacement domicile - lieu de travail.

En véhicule personnel

- **Comparer les prix des carburants des stations-services** de sa région.
- **Épargner et anticiper vos besoins.** La taxe de circulation, l'assurance, les entretiens, le contrôle technique et les mises en conformité sont des frais périodiques. Mensualiser ces charges et mettre une somme de côté au fil des mois pour épargner l'argent nécessaire.
- **Partager un véhicule** via l'autopartage.

• Pratiquer l'éco-conduite :

- Rouler à vitesse modérée (110 ou 120km/h sur autoroute),
- Anticiper les freinages,
- Accélérer doucement et changer de vitesse dès que possible,
- Rouler vitres fermées,
- Enlever les barres de toit lorsqu'elles ne sont pas utilisées,
- Éviter de laisser le moteur tourner inutilement.

Retrouvez d'autres conseils d'éco-conduite sur [Ecoconso](#) > Mobilité et transport.



LES ASSURANCES

Les assurances protègent en cas d'accident et sont des garanties pour les personnes de l'entourage. Néanmoins, elles ne doivent pas forcément induire un prix exorbitant !

Différentes catégories d'assurances

Assurances « logement-immeuble »	• l'assurance solde restant dû • l'assurance incendie et périls divers • l'assurance perte d'emploi • les assurances en responsabilité • les assurances défense en justice
Assurances « voiture et véhicule »	• l'assurance RC automobile obligatoire • l'Omnium • les autres assurances complémentaires
Assurances « famille »	• l'assurance RC familiale • l'assurance « hospitalisation et/ou soins de santé » • l'assurance « défense en justice » ou « protection juridique » • l'assurance « épargne pension » • l'assurance relative aux réservations et voyages (annulation, assistance et bagages) • l'assurance accidents individuelle et accidents du travail

- **Comparer le prix** des différentes assurances à l'aide de comparateurs.
- **Renégocier régulièrement** vos prêts et assurances. **Contactez votre courtier** et le réinterpeller chaque année pour l'inciter à rechercher les meilleurs prix.
- Regrouper vos contrats d'assurance au sein d'une même compagnie pour bénéficier de **tarifs plus avantageux**.
- **Comparer les conditions de paiement** proposées par les compagnies d'assurance. Le paiement mensuel de votre prime d'assurance peut parfois coûter plus cher qu'un paiement annuel.
- Faire attention à la **déclaration des petits sinistres**. Ceux-ci peuvent impacter le montant de la prime d'assurance de la voiture en faisant augmenter pour longtemps le bonus-malus. Une prise en charge personnelle du sinistre peut parfois être plus économique.
- **Vérifier la couverture de vos assurances** : Est-ce que l'assurance couvre « trop » ou est-elle au contraire insuffisante pour couvrir tous les besoins ? N'y a-t-il pas des risques qui pourraient être couverts par une assurance à un prix raisonnable (une assurance dite familiale par exemple, pour rembourser les éventuels dommages causés par les enfants et les animaux domestiques) ?

L'assurance voiture

- **Comparer** le prix des différentes assurances à l'aide de comparateurs.
- Analyser votre consommation kilométrique et vous renseigner auprès de votre assureur pour vérifier si une **assurance au kilomètre** ne serait pas plus intéressante.
- **Réduire le coût de votre assurance** en vérifiant si votre couverture est toujours adaptée (conserver une assurance omnium pour un véhicule de plus de huit ans est souvent inutile).
- Pour les conducteurs refusés par leur compagnie d'assurance ou se voyant proposer des tarifs trop élevés, **contacter le bureau de tarification automobile**.

L'assurance soins de santé

- Se renseigner sur l'assurance de la **Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie-Invalidité** (CAAMI) proposant gratuitement l'assurance obligatoire soins de santé et les indemnités en cas de perte de rémunération.
- Comparer les remboursements proposés par les différentes mutuelles et choisir celle qui correspond le mieux à vos besoins.



L'ALIMENTATION ET LES COURSES MÉNAGÈRES

Faire soi-même

- **Cuisiner vos plats** plutôt qu'acheter des plats préparés. C'est moins cher et meilleur pour la santé. Plus d'informations via de nombreux canaux : blogs de cuisine, livres de cuisine, ateliers culinaires organisés dans les communes.
- **Faire votre potager** ou participer à un jardin partagé, jardin conçu, construit et cultivé collectivement par les habitants d'un quartier par exemple. Plus d'informations auprès de votre commune.
- **Fabriquer vos produits d'hygiène** (savon, lessive, détartrant pour toilettes...) : Le coût de fabrication de 5 litres de lessive « maison » revient à 1,5€. Vous trouverez plus d'informations sur des sites internet consacrés au zéro déchet et dans les ateliers zéro déchet organisés dans les communes.

Lors des courses ménagères

- **Manger avant de faire vos courses** pour réduire les tentations.
- **Faire vos courses en fin de journée** permet parfois de profiter de réductions supplémentaires sur les articles arrivant à la date limite de vente.
- **Comparer le prix de vente** à l'unité, au litre ou au kilo.
- **Être vigilant** face aux appellations « pack familial », « giga pack », « mega pack » et autres. Les ventes en quantité ne sont pas nécessairement moins chères.
- **Tester et comparer** le goût ou l'efficacité des produits de marque et des marques de distributeur. Les produits de marque ne sont pas nécessairement toujours les meilleurs.
- **Éviter le gaspillage** alimentaire.
- Profiter de **bons de réduction** présents dans les magasins ou trouvés sur internet.
- **Cibler les magasins** les moins chers de votre région. Test-Achats réalise chaque année une étude et publie la liste des magasins les moins chers selon 3 catégories de produits (produits de marque, produits de marque de distributeur et tous produits confondus). Test-Achats propose également sur son site un outil permettant de trouver le supermarché le moins cher de son quartier.
- **Se méfier des promotions.** Faire la promotion d'un article n'inclut pas systématiquement une baisse de prix, mais plutôt la mise en avant du produit.
- **Établir vos menus** à l'avance avant d'aller au magasin et faire une liste de courses.
- **Acheter vos fruits et légumes de saison** et privilégier les produits locaux.
- **Vérifier votre ticket de caisse** après vos achats.
- Profiter des offres « satisfait ou remboursé ».
- Utiliser l'**application « Too Good to Go »** pour acheter à prix réduit des « paniers » d'invendus de magasin.
- Aller sur les marchés avant leur fermeture afin d'obtenir des caisses de fruits et légumes à bas prix.



L'HABILLEMENT ET LES CHAUSSURES

- Acheter vos vêtements en 2^{ème} main via les sites internet de petites annonces, dépôts, vide-dressing, brocantes...
- Fréquenter **les magasins d'usine**. Ils proposent des vêtements de marque neufs des collections précédentes jusqu'à 30 à 50% moins chers que le prix habituel.
- **S'inscrire** sur des sites de ventes privées en ligne pour être informé des actions de déstockage.
- Être attentifs aux offres de certaines enseignes. Par exemple, à certains moments de l'année, des magasins proposent de récolter d'anciens vêtements ou d'anciennes chaussures en échange de **bons de réduction**.
- Chercher des **codes promo** à utiliser sur les sites d'achats en ligne.
- Faire réparer ses chaussures ou vêtements abîmés.
- Profiter des **soldes** mais se méfier des fausses réductions. Ne pas hésiter à se rendre dans les magasins peu de temps avant la période des soldes pour vérifier les prix indiqués.
- **Évaluer le rapport qualité/prix** des futurs achats. Un achat peu cher est intéressant à court terme, mais peut s'avérer coûteux par la suite s'il est de mauvaise qualité.
- **Donner une deuxième vie à vos vêtements** en les revendant à petits prix dans des vide-dressings, sur internet ou des brocantes.



LES SOINS DE SANTÉ

- Ouvrir un **dossier médical global** auprès de son médecin traitant. Ce dossier centralise l'entièreté des données médicales et permet d'obtenir davantage de remboursements pour une consultation ou une visite chez le médecin traitant. Les frais d'ouverture sont entièrement remboursés par la mutuelle.
- Avant de consulter, vérifier **si le prestataire de soins est conventionné**. Un prestataire de soins conventionné s'engage à respecter les tarifs officiels fixés par l'INAMI tandis qu'un prestataire non conventionné peut demander librement des suppléments d'honoraires.
- Demander à votre médecin s'il peut prescrire de préférence des **médicaments génériques** qui sont minimum 30% moins chers que les autres tout en étant aussi efficaces. Pour les médicaments achetés sans ordonnance, demander au pharmacien le médicament le moins cher.
- **Comparer les tarifs** des différents hôpitaux.
- **Comparer les offres de remboursement des mutuelles** tels que remboursement de la contraception, intervention pour la pratique d'un sport, intervention dans le coût de stages pour les enfants, dans les frais d'achat de lunettes...

- Bénéficier de **dépistage gratuit** pour différents types de cancer : intestin, sein, col de l'utérus, colon... Pour plus d'informations, consulter votre médecin traitant.
- Se renseigner auprès de votre mutuelle sur les conditions pour bénéficier du statut de « bénéficiaire de l'intervention majorée » (statut BIM). Le statut BIM permet de bénéficier de remboursements plus importants. Il permet également de **bénéficier du système tiers-payant** qui évite d'avancer des frais médicaux remboursables.
Autres avantages du statut BIM :
 - Réduction sur les transports en commun,
 - Accès à l'intervention du fonds social chauffage,
 - Tarifs sociaux,
 - Réduction sur la taxe immondice dans certaines communes.
- Adopter un mode de vie le plus sain possible (alimentation équilibrée, activité physique régulière, limitation de la consommation d'alcool, tabagisme...).

LES FRAIS BANCAIRES

Comparer vos frais bancaires, le coût des comptes à vue, le rapport des comptes épargne, le coût des crédits... à l'aide de différents comparateurs disponibles sur Internet (Test-Achats, Wikifin, Bancompare...).



LES LOISIRS

Profiter de loisirs gratuits

- Visiter des musées ouvrant leurs portes gratuitement tous les 1^{ers} dimanches du mois ou tous les 1^{ers} mercredis du mois.

Bénéficier de réductions

- Utiliser les cartes de fidélité pour des **réductions** régulières ou des bons d'achat.
- Profiter des **offres groupées** proposées par de nombreux sites internet.
- Profiter de **billets** regroupant voyage en train/entrée aux événements culturels.

Bénéficier d'interventions financières

- Se renseigner auprès de votre mutuelle sur les **interventions** liées aux stages pour enfants, aux vacances en mouvement de jeunesse, à la pratique d'un sport...
- Se renseigner auprès de votre province ou de votre commune sur les **interventions** liées à la pratique d'un sport pour un enfant. Par exemple la province de Luxembourg ou la commune de Charleroi viennent en aide aux jeunes (de 5 à 18 ans) qui rencontrent des difficultés sociales et financières lors de l'affiliation à un club sportif.
- Se renseigner auprès d'associations comme "Article 27" qui lutte pour faciliter l'accès et la participation à la vie culturelle et touristique des ménages à faibles revenus.

Partir en vacances

- **Comparer** les prix de location par agence de voyage, sur internet et dans les catalogues.
- Repérer le moment le plus avantageux financièrement pour partir en vacances.
- Réserver vos vacances très tôt (« early booking ») ou à la dernière minute (« last minute ») pour bénéficier de prix intéressants.



AUTRES BROCHURES ET ADRESSES UTILES

L'Observatoire du Crédit et de l'Endettement est notamment un acteur de l'éducation financière et de la prévention du surendettement.

Notre objectif est de vous permettre d'acquérir ou d'approfondir vos compétences en matière d'éducation financière, de maîtriser votre situation financière et de vous informer sur les aides disponibles et les dispositifs existants.

Découvrez l'ensemble de nos brochures dans la rubrique "Actions de prévention" de notre site internet.

L'Observatoire du Crédit et de l'Endettement propose des consultations juridiques gratuites :

- Par téléphone : en fonction des disponibilités de l'équipe juridique, au **071/33.12.59** (option 1)
- Par email : du lundi au vendredi à l'adresse consultations@observatoire-credit.be

Retrouvez d'autres conseils sur le Portail Surendettement de la Wallonie.



EducFIns, l'EDUCation FINAncière dans les parcours d'INSertion

L'Observatoire du Crédit et de l'Endettement

Château de Cartier
Place du Perron n°38
6030 Marchienne-au-Pont

Téléphone : 071/33.12.59

Email : info@observatoire-credit.be

Site internet : <http://www.observatoire-credit.be>

Éditeur responsable : Vincent MAGNEE
N°entr. : 0452.320.403 – RPM Hainaut (div.Charleroi)
IBAN : BE91 0682 4452 2576